
Résolution de l'AG ordinaire de la FEDE du 21 novembre 2018

L'objectif de la retraite respecté aussi à l'Etat de Fribourg

Préambule

L'objectif de la prévoyance professionnelle est de maintenir au salarié un niveau de vie acceptable durant sa période de retraite. Une égalité de traitement doit être respectée et permettre à l'ensemble des salariés de rester en bonne santé. Or, une péjoration massive des rentes et un recul de facto de l'âge de la retraite mettent en péril cette égalité de traitement.

La FEDE s'inquiète du projet de révision du plan de prévoyance et des péjorations qu'il va engendrer pour le personnel. La FEDE est consciente que l'allongement de l'espérance de vie ainsi que d'autres paramètres nécessitent un financement supplémentaire, mais l'objectif global du système de prévoyance doit être maintenu.

Les délégué-e-s de la FEDE, réuni-e-s en assemblée le 21 novembre 2018 à Avry, ont pris connaissance de la situation de la caisse. Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus et

Considérant :

- La bonne santé financière de l'Etat disposant d'une fortune près de 1,2 milliards de francs ;
- La nécessité de maintenir l'attractivité du statut du personnel de l'Etat ;
- Les économies réalisées par l'Etat sur le dos du personnel grâce aux mesures d'économie appliquées entre 2013 et 2016 ;
- Les sacrifices consentis par les collaborateurs et les collaboratrices tout au long de leur carrière à l'Etat ;
- Les révisions successives du système de prévoyance avec notamment l'augmentation des cotisations et l'application du calcul des rentes sur le salaire de carrière ;
- Les pertes de rente communiquées à ce jour ;

L'assemblée des délégué-e-s des associations membres de la FEDE, réunie le 21 novembre à Avry, demande au Conseil d'Etat :

- De veiller à respecter l'objectif de notre système de prévoyance d'une retraite digne en compensation du report du risque lié au changement de primauté ;
- De continuer d'assumer pleinement sa responsabilité d'employeur en prenant à sa charge la part de financement dans la même proportion que les cotisations actuelles et ainsi, de restituer au personnel les montants des économies réalisées sur la masse salariale depuis 2014 ;
- De privilégier les options de financement additionnel et de limitation de perte de rente ;
- De maintenir des conditions de retraite digne et de financer la recapitalisation en conséquence ;
- De s'engager à maintenir le système d'avance AVS actuel ;
- De discuter des éventuelles mesures spécifiques pour les professions pénibles et pour les bas salaires permettant notamment aux personnes atteintes physiquement de pouvoir avoir accès à une préretraite et protéger ainsi leur santé ;
- De diligenter une deuxième expertise actuarielle visant à confirmer le besoin de financement nécessaire ;
- De mettre en place un processus de négociations et un calendrier permettant de respecter cette phase.

Les délégué-e-s réuni-e-s en assemblée mandatent le comité de la FEDE de mener sans tarder des négociations avec le Conseil d'Etat.